



## Déclaration Liminaire

**CSA SPIP 14 du 22 février 2024**

Madame la Présidente,

Nous souhaitons nous saisir de ce premier CSA de l'année afin de réaffirmer l'importance que porte la CGT-IP Normandie au dialogue social, à la défense des intérêts des agents, à la valeur portée à nos missions.

Pourquoi rappeler cette évidence nous demanderez-vous ? Peut-être simplement parce que les premiers actes de notre Direction pour 2024 viennent bafouer ces principes.

Vous imposez une présence d'effectifs obligatoire de 50 % en affichant ouvertement que cela sera acté peu importe les débats tenus en CSA, lequel « ne sera que pure forme » ;

Vous imposez à tous les CPIP une nouvelle méthodologie de travail à travers l'obligation d'utiliser un nombre donné d'outils, vous saisissant pour cela du CREP et le portant en objectif : Quelle évaluation ? Quelle individualisation ?

Vous imposez à vos agents de s'impliquer autour d'une prise en charge collective : là encore une belle individualisation du CREP ! Mais vous êtes vous questionné sur les capacités des agents à absorber individuellement comme collectivement cette nouvelle charge de travail ?

Madame la Présidente, nous vous rappelons que le CPIP exerce sur mandat judiciaire (oui oui nous savons que vous savez) et dispose d'une autonomie technique dans le cadre de sa pratique qu'il lui appartient d'adapter et d'individualiser à la personne qui lui est confiée.

Enfin nous ne pourrions conclure notre Déclaration sans nous inquiéter des dernières décisions budgétaires interrégionales amenant à réduire les actions d'insertion et amenant par conséquent à demander aux agents de faire toujours plus avec encore moins, si ce n'est leur engagement professionnel.

Caen, le 22 février 2024

Les représentants CGT-IP au CSA SPIP 14